

DELIBERATION

57 (3.6)

Le 20 juin 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, LAROCHE, JACOB, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Monsieur KARA à Monsieur BROT, Monsieur FESSY à Monsieur LAROCHE, Monsieur RASCLARD à Madame AMBLARD,

Absent : Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur DRIOL

Objet : **Renouvellement du bail commercial avec la Poissonnerie Robert**

Monsieur le Maire expose que, par délibération n° 19 du 25 mars 2010, l'Assemblée Elue a approuvé la signature d'un bail pour la location d'un local commercial situé 3 rue Fernand Bonis à Andrézieux-Bouthéon, d'une surface de 186 m² comprenant au rez de chaussée, un local commercial et un laboratoire, et à l'étage, des bureaux, occupés par la société « Poissonnerie Robert », activité de vente de poissonnerie, traiteur et épicerie.

Ce bail étant arrivé à son terme, il propose à l'Assemblée une nouvelle rédaction dans les conditions suivantes :

- **Durée du bail** : neuf années entières et consécutives soit du 26 avril 2019 au 25 avril 2028.
- **Montant** : loyer annuel à compter du 1^{er} mai 2019, payable par mensualités de 548,65 €, soit 6 583 € par an. Le preneur remboursera au bailleur la taxe des ordures ménagères.
- **Indexation** : le loyer sera révisé annuellement le 1^{er} mai, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190621-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

57 (3.6)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de bail de location consenti à la poissonnerie Robert pour le local commercial sis 3 rue Fernand Bonis à Andrézieux-Bouthéon, aux conditions susmentionnées,
- **DESIGNE** l'étude notariale d'Andrézieux-Bouthéon, pour la rédaction dudit bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 juin 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

